



RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JANVIER 2019**

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé des principaux projets portés par l'équipe présidentielle pour cette année 2019.**

Mme la Présidente a informé le Conseil de la désignation de notre université en tant que référente régionale en matière de francophonie. Cette désignation ouvre droit à un ensemble de financements : fonds d'amorçage de 150 000 € pour une première période de 18 mois et une enveloppe de 100 000 € par an pendant 5 ans.

Sur le volet Recherche, les principaux projets portent sur la réforme des équipes de recherche, désormais appelées unités de recherche et sur la poursuite de la démarche relative à la réorganisation scientifique et institutionnelle de la Maison des Sciences de l'Homme qui nécessite aujourd'hui de préciser son modèle juridique et économique.

Sur le volet Formation, l'année sera largement consacrée à la préparation de la mise en œuvre de l'arrêté licence et à la réflexion sur l'organisation de nos masters qui s'appuiera sur les travaux de la Commission Master.

Sur le volet Etablissement, les principaux projets porteront sur la création d'un Pôle Arts, Culture et Economie créative et sur le chantier de la dévolution du patrimoine (transfert de propriété du patrimoine bâti et foncier de l'Etat vers l'établissement). L'université va continuer à porter le projet de Fédération des Presses Universitaires d'Aquitaine. Enfin, l'établissement poursuivra également les efforts engagés en matière de sécurisation du campus.

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité les capacités d'accueil des formations pour l'admission en 1^{ère} année du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur.**

La notion de capacité d'accueil des formations recouvre l'ensemble des places proposées sur la plateforme Parcoursup aux candidats néo-entrants ainsi qu'à tous les candidats en réorientation (interne ou externe). En revanche, n'entrent pas dans le champ de ces capacités les candidats redoublants et les candidats étrangers soumis à la demande d'admission préalable prévue aux articles D612-11 à D611-18 du code de l'éducation.

La capacité d'accueil de l'ensemble de nos formations est arrêtée à 5 362 places. Pour information, les effectifs observés à la rentrée 2018, correspondant au même périmètre Parcoursup, sont arrêtés à 4 341 étudiants.

Par rapport aux données arrêtées pour la rentrée 2018, on peut souligner la hausse globale de nos capacités (5 197 en 2018) et plus particulièrement de nos capacités en chinois, en lettres et en sciences archéologiques.

✎ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité les conditions générales de vente de la formation continue.

Les organismes de formation intervenant sur le champ de la formation continue ont pour obligations :

- de mettre le « client » (stagiaire pour nous, qu'il soit financé ou pas) en mesure de connaître les caractéristiques essentielles des formations qu'ils proposent avant la contractualisation,
- d'informer le consommateur ou « non-professionnel » sur les conditions de vente de la formation c'est-à-dire sur les prix, les limitations éventuelles de la responsabilité contractuelle et les conditions particulières de la vente, selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'Economie, après consultation du Conseil national de la consommation.

De plus, dans le cadre de la loi "Liberté de choisir son avenir professionnel" de septembre 2018 les organismes de formation doivent répondre à un certain nombre de critères Qualité et obtenir une certification Qualité à compter du janvier 2021 pour prétendre aux financements publics et privés des actions de formation continue qu'ils dispensent à destination de salariés ou de demandeurs d'emploi.

L'affichage clair des tarifs, conditions de vente et du règlement intérieur de l'établissement deviennent obligatoires pour répondre à une partie de ces exigences qualité.

Ce document de synthèse précise notamment les obligations respectives des parties, les délais de rétractation et les dispositions financières en vigueur.

✎ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, le dossier d'expertise relatif au projet de requalification/extension du DEFLE et de création de la Cité des Langues Etrangères du Français et de la Francophonie (CLEFF).

Le projet présenté entend faire rayonner, dans une perspective interculturelle, l'offre de formation en langues étrangères, en Français langue étrangère et en cultures francophones de notre université. Il affirme notre rôle central en matière d'enseignement linguistique et culturel auprès des institutions d'enseignement supérieur du site bordelais et plus largement auprès du grand public.

Ce projet, qui s'inscrit pleinement dans le cadre des missions que la Grande Région Nouvelle Aquitaine entend confier à notre université, prévoit des nombreux partenariats de formation et d'échanges culturels avec ses différents acteurs universitaires (Limoges, La Rochelle, Poitiers), socio-économiques, culturels et institutionnels.

Il répond aux fortes augmentations d'effectifs accueillis à la fois par le DEFLE (de 600 inscrits au DEFLE en 2014 à une prévision de 1 000 en 2020 et de 2 600 étudiants au CLBM en 2014 à une prévision de 3 200 en 2020).

Les objectifs techniques de ce projet portent notamment sur la mise aux normes accessibilité (opération inscrite dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée Ad'AP) et

l'amélioration des performances énergétiques (remplacement des menuiseries, remplacement des installations thermiques vétustes, mise en œuvre d'une VMC double flux).

Le projet se traduira par la réhabilitation du bâtiment existant et par une augmentation de surface d'environ 1 600 mètres-carrés pour répondre aux nouveaux besoins fonctionnels (espaces de travail pour l'administration des deux entités DEFLE et CLBM, espaces de travail pour les équipes de pédagogie et de recherche, espace d'accueil pensé avant tout comme un lieu de vie de campus, des espaces de rencontre et de réunion pour le personnel des deux entités, des salles de cours et des espaces de travail numériques, un espace de travail et d'apprentissage numérique).

Dans le cadre de la démarche environnementale et sociétale de l'établissement, le projet se fixe 3 objectifs prioritaires : gestion de l'énergie, maintenance et pérennité des performances environnementales, confort hygrothermique.

L'université assurera la maîtrise d'ouvrage de ce projet. Elle a décidé de confier à la Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Opération Campus la conduite de l'opération.

Le budget global de l'opération est estimé à 6 100 000 € Toutes Taxes Comprises / Toutes Dépenses Confondues. Les financements sont apportés à hauteur de 4 500 000 € par des financements Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015/2020. Le Conseil Régional a abondé le budget à hauteur de 1 000 000 €. L'université mobilise également 600 000 € de fonds propres pour cette opération.

Entre les effets liés à l'augmentation des surfaces et les conséquences de l'augmentation des équipements exigés par la réglementation, les charges de fonctionnement du bâtiment, qui sont actuellement de 71 000 € annuel pour les 1 240 m² existants, seront de 121 000 € annuel incluant les 1 600 nouveaux m².

Enfin, le budget prévisionnel de Gros Entretien Renouvellement du bâtiment est estimé à 1 716 000 € sur 30 ans.

Le planning de la phase travaux est prévu de septembre 2019 à décembre 2021.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé (suffrages exprimés : 24 Voix Pour ; 11 votes blancs) les projets déposés par l'établissement dans le cadre du volet enseignement supérieur et vie de l'étudiant de l'Appel à Projet lancé par le Conseil Régional.

Les données communiquées lors de la Conférence Régionale de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de Technologie (CREST) du 26 septembre 2018 ont mis en évidence le constat du peu de projets déposés par notre établissement et par les SHS en général dans le cadre des volets Enseignement Supérieur et Vie de l'étudiant des Appels à Projets du Conseil Régional. L'équipe de direction de l'université a décidé d'engager l'établissement dans une démarche volontariste en terme de réponse à cet AAP (Appel à projets) 2019.

Les objectifs du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) en matière d'enseignement supérieur portent sur le développement de l'accès à l'enseignement supérieur (objectif 5) et sur l'amélioration des conditions de la réussite en s'adaptant aux besoins des étudiants (objectif 6).

L'objectif de cet Appel à projets est de faciliter l'accès et le maintien des jeunes dans l'enseignement supérieur pour une meilleure réussite et une meilleure insertion professionnelle.

Le budget global de l'AAP était d'environ 22 millions d'€ en 2018. Les financements peuvent aller de 10 000 à 500 000 euros. La médiane est autour de 60 000 euros.

L'aide régionale s'élève au maximum à 50% en investissement et au maximum à 80% en fonctionnement ; le montant de référence est l'assiette éligible (somme des dépenses éligibles).

Notre établissement va donc déposer 9 projets :

- Projet porté par l'UFR Humanités
 - o « Libérer l'écriture », projet axé prioritairement vers la mise en place d'ateliers d'écritures avec des auteurs
 - o « Comédie Musicale », projet portant sur le montage d'une comédie musicale par une promotion de licence de toutes les disciplines artistiques avec l'appui de professionnels et d' alumni
 - o « Un atelier de prototypage numérique à la Maison des Arts » ; projet qui implique un aménagement de la MDA pour permettre la mise en œuvre des techniques de fabrication contemporaine
 - o « Création d'un pôle d'attractivité Illustration en région Nouvelle-Aquitaine » ; ce projet est associé à la mise en place de cours en illustration en vue de créer un pôle universitaire aquitain.
- o
- Projets UFR Langues
 - o « Langues en jeux » ; projet qui prévoit le développement d'applications pour des jeux sérieux en langues étrangères
- Projets Etablissement
 - o « La fabrique du lien lycéens, étudiants, alumni, professionnels : pour une communauté de compétences en sciences humaines et sociales » ; projet qui vise notamment l'accompagnement de l'insertion professionnelle, de l'orientation (via la réalisation de capsules video) jusqu'au choix professionnel (via des retours d'expériences et un travail autour des alumni) s'appuyant sur l'expérience de l'UFR STC et le renforcement UE PPE
 - o « Lever les barrières de la langue ». Ce projet porte sur l'accessibilité des compétences en langues pour les étudiants en situation de handicap
 - o « Formation et maillage territorial : culture, tourisme, patrimoine en Nouvelle Aquitaine ». Ce projet, qui associe les collectivités territoriales concernées, propose le déploiement de nouvelles formations dans les villes moyennes de la Région.
 - o « Amélioration des conditions de vie étudiante et Aide à la création étudiante » : Projet du volet Vie de l'étudiant qui porte sur l'aménagement de la Maison des Arts et l'organisation d'un concours de création artistique

Compte tenu des règles de financement de cet AAP, les projets présentés supposent une enveloppe de co-financement d'environ 277 000 €.

Contrairement au co-financement des projets Recherche, prévus depuis plusieurs années dans le cadre du budget initial de la recherche, il n'a pas été prévu d'enveloppe dédiée pour les co-financements du volet formation et vie de l'étudiant.

Cet impact budgétaire potentiel explique, outre la consultation de la CFVU du jeudi 10 janvier, le passage pour vote devant le CA des volets formation et vie de l'étudiant alors que cela n'est pas nécessaire pour les projets Recherche.

La Région publiera les résultats de cet AAP vers le mois de juillet 2019.

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité une modification de la composition nominative des représentants étudiants siégeant au sein de la Commission des Statuts.**

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de plusieurs dons acceptés par la Présidente.**

Dans le cadre de la délégation de pouvoir accordé par le CA à la Présidente, il a été accepté un ensemble de dons :

- Un don de 5 000 € au profit de l'équipe d'accueil Georges Pariset
- Deux dons représentant un montant total de 4 800 € au profit de l'équipe d'accueil CLARE

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de la signature d'une nouvelle convention de coopération internationale avec l'université Victoria de Wellington (Nouvelle-Zélande).**